

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 36 (1944)
Heft: 10

Artikel: Statistique syndicale 1943
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Octobre 1944

N° 10

Statistique syndicale 1943.

I. 1918, 1943 et la politique mondiale.

Une comparaison entre 1943 et 1918, la dernière année de la première guerre mondiale, permet d'intéressantes constatations. Bien que le conflit actuel n'ait pas encore pris fin, nous sommes cependant en droit de dire que des événements décisifs ont eu lieu en 1943, tant du point de vue militaire que politique.

En septembre 1918, l'offensive déclenchée par Foch entre la Meuse et la mer mit fin à la stagnation des fronts; dès ce moment, la paix pouvait être envisagée. En 1943, l'invasion de la Sicile et de l'Italie a ouvert la première brèche dans le « bastion européen », amorcé les événements dont nous sommes aujourd'hui les témoins et qui permettent d'entrevoir l'issue du conflit. C'est pourquoi Roosevelt, au début de 1943, pouvait dire avec quelque raison: « Les puissances de l'Axe savaient qu'elles devaient perdre ou gagner la guerre en 1942. » Le 1^{er} février 1943, le général Paulus et son état-major se rendaient aux Russes et Stalingrad était délivrée. La « marche vers l'est » était définitivement enrayée et l'une des conditions du succès de la politique hitlérienne cessait d'être remplie. Presque en même temps, la conférence de Casablanca proclamait la formule de la « capitulation sans condition » et inaugurait, comme l'a montré l'attitude adoptée depuis lors par les Alliés envers divers pays, une politique dictée plus par des exigences militaires que par des considérations politiques, une politique qui, mieux précisée, eût épargné aux Alliés bien des pertes de temps inutiles. Le 22 mars 1943, Churchill annonça à la nation britannique que la défaite de Hitler était désormais possible, en 1944, ou l'année suivante.

En 1918, la révolution éclata en Allemagne et celle qui se déroulait en Russie prit un cours nouveau: au régime parlemen-

taire succéda le bolchevisme. La voie était ouverte à l'*Internationale communiste* et à l'*Internationale syndicale rouge*, à la division et à l'affaiblissement du mouvement ouvrier européen, l'un des phénomènes qui, sans aucun doute, ont le plus aidé à l'avènement du fascisme et du national-socialisme, c'est-à-dire à l'évolution qui nous a conduits à la seconde guerre mondiale.

En 1943, année parallèle, nous enregistrons la *dissolution de l'Internationale communiste*. Est-ce vraiment la fin de la politique qui a contribué si essentiellement à nous mener là où nous sommes, à la destruction de l'Europe et à ces massacres sans fin?

Il est assez naturel que cette décision ait suscité quelques doutes. A la fin du mois de mai 1943, Stalin adressa au correspondant de l'agence Reuter à Moscou une lettre, dans laquelle nous lisons, entre autres choses: « La décision de dissoudre l'Internationale communiste met fin au mensonge de ceux qui affirment gratuitement que Moscou se mêle de la politique intérieure des autres nations dans l'intention d'y instaurer le bolchevisme. » Stalin protestait également contre une autre « calomnie », à savoir « que les partis communistes, dans les divers pays, n'agiraient pas selon l'intérêt national, mais obéiraient à des instructions reçues de l'étranger ». La dissolution de l'Internationale communiste, ajoutait-il, est opportune « parce qu'elle facilite l'organisation de l'offensive de toutes les nations amies de la liberté contre l'ennemi commun: l'hitlérisme ».

La décision prise par Moscou a-t-elle vraiment ouvert une ère nouvelle ou son seul objet n'était-il que de liquider un instrument encombrant et compromettant, qui entravait plus qu'il ne la servait, une politique russe sur laquelle il ne nous appartient pas de porter un jugement. Nous pouvons nous demander si la disparition de l'Internationale communiste ne permet pas à la Russie d'utiliser avec plus d'efficacité les occasions uniques qu'offre cette Europe qui s'abandonne et que l'on abandonne.

Laissant cette question sans réponse, nous nous bornerons à comparer entre elles les années 1918 et 1943, point de départ d'une tactique particulière. L'avenir nous montrera si cette politique peut aboutir à un autre résultat qu'alors.

II. La Suisse en 1918 et en 1943.

Si nous dirigeons nos regards vers notre pays, nous constatons non pas des phénomènes parallèles, comme sur le plan international, mais contraires: 1918 a été l'année de la *grève générale*; 1943 a été une *année de paix et de travail*. Tandis que le renchérissement

s'est fortement aggravé en 1918, il a été sensiblement freiné en 1943. Ce fait seul contribue à marquer la différence. La hausse du coût de la vie a été de 126 % de 1914 à 1918 et de 49,6 % seulement de 1939 à 1943, bien que nos importations se fussent heurtées à des difficultés beaucoup plus graves. En 1918, la progression du renchérissement a été de 23,9 % contre 5,2 % en 1943. Au cours des mois d'été 1942 et 1943, nous avons même enregistré une légère baisse de l'indice.

Les revendications formulées en 1918 en liaison avec la grève générale ont reflété nettement les tensions consécutives au renchérissement; celui-ci a joué un rôle essentiel.

La différence entre ces deux années 1918 et 1943 ressort de manière particulièrement nette si nous rappelons quelques-uns des 11 points de la déclaration du 22 juillet 1918: « Institution d'un office fédéral de l'alimentation, assisté d'un conseil au sein duquel la classe ouvrière soit représentée conformément à son importance. Rationnement plus efficace et meilleure distribution des denrées alimentaires, compte tenu des difficultés particulières de la population travailleuse. Contrôle du commerce de gros. Contrôle de la formation des prix avec la collaboration du mouvement ouvrier. »

Alors qu'en 1943 la réalisation du plan Wahlen avait déjà fait d'immenses progrès on en était encore, en 1918, à disputer sur un arrêté du Conseil fédéral « concernant l'accroissement de la production de denrées alimentaires ». On hésitait beaucoup sur un « projet » d'ordonnance « prévoyant » d'instituer un office pour les améliorations foncières.

Au cours de cette guerre, l'organisation remarquable et sur certains points parfaite de l'*extension des cultures*, du *rationnement* et de l'*économie de guerre* en général a été mise au point très tôt; les noms de Wahlen, Muggli et Schaffner et de leurs collaborateurs, jeunes pour la plupart, sont intimement liés aux résultats obtenus. La plupart de ces hommes n'étaient prisonniers d'aucune routine. A ceux de nos concitoyens qui ne rêvent que de la suppression de la « dictature des paragraphes », qui aspirent à un « appel d'air frais », nous ferons observer que cet air frais souffle déjà. C'est à nous de faire en sorte que le « calme plat » ne règne pas de nouveau sur la bureaucratie de l'Etat. Ce courant d'air frais, cette audace, cette initiative, nous devons contribuer à les renforcer. Car enfin, il se peut que les tâches de l'Etat deviennent encore plus nombreuses après la guerre. De cette manière, l'Etat, comme aujourd'hui les organes de l'économie de guerre que nous venons de mentionner, pourra même donner l'exemple de la mobilité et de l'audace à l'économie privée, à cette économie qui se repose de plus en plus sur les pouvoirs publics et qui serait bien inspirée de réapprendre des libéraux d'autrefois le courage d'affronter les risques.

III. Les gains les plus élevés enregistrés depuis 1919.

De 1918 à 1919, le nombre des membres de l'Union syndicale suisse a passé de 117,143 à 223,588, en augmentation de 46,445. Conséquence naturelle de la turbulente évolution de cette époque, les effectifs atteignirent très rapidement leur maximum pour retomber à 149,997 en 1925. Le chiffre de 1919 ne fut de nouveau atteint qu'en 1932 — année de crise également.

Comme nous l'avons dit, 1943 a été une année de paix et de travail. Le mécontentement, qui plus souvent parfois que les espoirs satisfaits, pousse les hommes à s'organiser, n'a donc joué qu'un rôle secondaire. Il est donc d'autant plus remarquable d'enregistrer une hausse des effectifs (qui étaient tombés de 223,073 à 217,251 de 1939 à 1941) de 18,927 membres ou de 8,2% par rapport à 1942. *C'est la plus forte augmentation enregistrée depuis 1919.*

Tableau I.

Année	Nombre des fédérations affiliées	Nombre des membres		
		Total	Hommes	Femmes
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137
1937	16	222,381	199,448	22,933
1938	16	225,530	203,343	22,187
1939	17	223,073	202,055	21,018
1940	17	212,602	192,646	19,956
1941	17	217,251	195,713	21,538
1942	17	231,277	207,993	23,344
1943	16	250,204	224,802	25,402

Si l'on compare l'évolution dans les diverses fédérations, on constate que *les effectifs ont augmenté partout* à l'exception des chapeliers (recul de 5 membres en 1943 et de 18 en 1942), du personnel de la broderie (recul de 51 membres en 1943 et de 47 l'année précédente) et des ouvriers du textile à domicile (perte de 66 membres au regard d'un accroissement de 43 en 1942). En d'autres termes, 13 organisations sur 16 (ce chiffre a diminué d'une unité à la suite de la radiation de l'Association du personnel de la boucherie) enregistrent un nombre de membres plus élevé qu'en 1942.

Le classement des fédérations par ordre d'importance n'a subi qu'une modification en 1942. L'Association des fonctionnaires des télégraphes et du téléphone, qui venait en 13^e et les lithographes en 14^e rang. A la fin de 1943, les lithographes se classent avant les fonctionnaires P.T.T.

Tableau II.

Fédération	Effectifs au 31 déc. 1943	Augmentation ou diminution par rapport à 1942		Part en % des effectifs globaux de l'U. S. S. 1942 1943	
		absolue	en %		
1. Ouvriers du bois et bâtiment	42,288	+ 7013	+ 19,8	15,2	16,8
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	5,166	+ 949	+ 22,6	1,8	2,1
3. Relieurs	2,554	+ 518	+ 25,4	0,9	1,1
4. Cheminots	34,827	+ 1123	+ 3,3	14,6	13,9
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	27,022	+ 1948	+ 7,1	10,8	10,8
6. Chapeliers	217	— 5	— 2,4	0,1	0,1
7. Lithographes	1,940	+ 100	+ 5,5	0,8	0,8
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	80,371	+ 5350	+ 7,1	32,4	32,0
9. Personnel des services publics	21,084	+ 1973	+ 10,3	8,3	8,5
10. Fonctionnaires postaux	3,704	+ 47	+ 1,2	1,6	1,5
11. Employés des P. T. T.	8,701	+ 140	+ 1,6	3,7	3,5
12. Personnel de la broderie	773	— 51	— 6,2	0,4	0,3
13. Fonctionnaires des télégraphes et du téléphone	1,921	+ 61	+ 3,3	0,8	0,8
14. Ouvriers du textile et des fabriques	10,740	+ 1827	+ 20,4	3,9	4,3
15. Ouvriers du textile à domicile	1,260	— 66	— 5,0	0,6	0,5
16. Typographes	7,636	+ 173	+ 2,2	3,2	3,0
Total		250,204	21,100 ¹ + 9,4	100,0 ²	100,0

¹ L'augmentation effective est de 18,927. La différence est due à la radiation de l'Association du personnel de la boucherie et à une légère correction apportée à l'effectif de la Société des fonctionnaires postaux.

² Y compris l'Association du personnel de la boucherie 0,9 %.

Comme l'an dernier, c'est la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers qui occupe le premier rang avec 80,371 membres (1942: 75,021). Viennent ensuite: 2. la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment: 42,288 membres (35,275), 3. la Fédération suisse des cheminots: 34,827 membres (33,064), 4. la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation: 27,022 membres (25,074), 5. la Fédération suisse du personnel des services publics: 21,084 membres (19,111), 6. la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques: 10,740 membres (8,913), 7. la Fédération suisse des employés des P.T.T.: 7,636 membres (7,463), 8. les typographes: 7,636 (7,463), 9. la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement: 5,166 membres (4,217), 10. la Société des fonctionnaires postaux: 3,704 (3,657), 11. les relieurs: 2,554 (2,036), 12. les lithographes: 1,940 (1,840), 13. l'Association suisse des fonctionnaires T.T.: 1,921 (1,860), 14. les ouvriers du textile à domicile: 1,260 (1,326), 15. le personnel de la broderie: 773 (824) et, 16. les chapeliers: 217 (222). Exprimée en pour-cent, ce sont les relieurs qui enregistrent la plus forte augmentation (25,4%); viennent ensuite les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (22,6%), les ouvriers du textile et des fabriques (20,4%), les ouvriers du bois et du bâtiment (19,8%), le personnel

des services publics (10,3%), les travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation et les ouvriers sur métaux et horlogers (7,1%), les lithographes (5,5%), les cheminots et les fonctionnaires T.T. (3,3%), les typographes (2,2%), les employés P.T.T. et les fonctionnaires postaux (1,2%).

IV. Membres masculins et féminins.

Tandis que le nombre des syndiqués du sexe masculin a passé de 207,993 en 1942 à 224,802 en 1943, en augmentation de 16,809 ou de 8,1% (6,3% en 1942), celui des femmes est monté de 23,344 à 25,402 (accroissement de 2058 ou de 8,8% — 8,3% en 1942). Depuis 1940, l'effectif des femmes est en augmentation régulière de quelque 2000 syndiquées par an. D'une manière générale, on peut dire que l'effectif des femmes est soumis aux mêmes fluctuations que celui des hommes. De 1930 à 1943, l'évolution a été la même pour les deux sexes, sauf en 1937 et en 1938, où le nombre des femmes a diminué alors que celui des hommes augmentait.

C'est la F.C.T.A. qui organise le plus grand nombre de femmes (7816); viennent ensuite la F.O.M.H. (5543), les ouvriers du textile et des fabriques (4169), les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (1733), la V.P.O.D. (1422), les relieurs (1393), les fonctionnaires T.T. (1388), les cheminots (725), le personnel de la broderie (345), les typographes (251), la F.O.B.B. (236), les fonctionnaires postaux (164), les ouvriers du textile à domicile (147), les chapeliers (55) et les employés des P.T.T. (15). Seule la Fédération des lithographes ne compte aucune femme.

La plus forte augmentation des membres féminins est enregistrée par la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (641), la F.C.T.A. (617), la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques (478) et la Fédération des relieurs (383). La F.O.M.H., en revanche, a perdu 193 membres féminins. Le personnel de la broderie enregistre une perte de 23, les typographes de 16, les travailleurs du textile à domicile de 7 et les fonctionnaires postaux de 4 membres féminins. Quelles sont les fédérations qui organisent la plus forte proportion de femmes? L'Association des fonctionnaires des télégraphes et du téléphone vient en tête avec 72,3%; elle est suivie par les relieurs (54,5%), le personnel de la broderie (44,7%), les ouvriers du textile et des fabriques (38,8%), les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (33,6%), la F.C.T.A. (28,9%), les chapeliers (25,3%), les ouvriers du textile à domicile (11,7%), la F.O.M.H. (6,9%), la V.P.O.D. (6,7%), les fonctionnaires postaux (4,4%), les typographes (3,3%), les cheminots (2,1%), la F.O.B.B. (0,6%) et les employés P.T.T. (0,2%).

C'est également la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement qui enregistre la plus forte augmentation, *exprimée en pour-cent*, des membres féminins (58,7%); elle est

suivie par la Fédération des relieurs (37,9%), la F.O.B.B. (23,6%), les chapeliers (17%), les ouvriers du textile et des fabriques (13%). Les autres gains sont inférieurs à 10%.

V. Dans les cantons.

Le nombre des cantons où l'on note un recul des effectifs a passé de deux à quatre; ce sont: Appenzell Rh. I. (— 22%), Appenzell Rh. Ext. (— 6%), Genève (— 2%) et Zoug (— 0,3%). Les Grisons et le Tessin, qui avaient enregistré une perte en 1942 ont vu croître leurs effectifs en 1943. Le nombre des syndiqués tessinois a passé de 7436 à 10,583; l'augmentation est de 3147 ou de 42%. Pour les Grisons, le gain est de 9%. Dans les cantons, le renforcement de l'organisation a été de 57% à Fribourg, de 48% à Uri, de 42% au Tessin, de 21% à Bâle-Campagne, de 20% à Schwyz, de 19% à Soleure, de 17% à Glaris, de 16% dans le canton de Vaud, de 12% à Unterwald, de 11% à Schaffhouse, de 9% aux Grisons et à Lucerne, de 8% à Bâle-Ville, de 7% à Berne et à Zurich, de 4% dans les cantons de Thurgovie et d'Argovie, de 3% à St-Gall et au Valais et de 2% à Neuchâtel.

C'est le canton de Berne qui a réalisé le gain numérique le plus important (3808). Viennent ensuite, avec plus de mille nouveaux membres les cantons de Zurich (3429), Tessin (3147), Soleure (2253), Vaud (1982), Bâle-Ville (1226) et Fribourg (1014).

Tableau III.

Cantons	Nombre des membres					Modifications 1942/43	
	1939	1940	1941	1942	1943	en chiffres absolus	en 0/0
Berne	49,766	46,428	46,794	49,037	52,845	+ 3808	+ 7
Zurich	46,978	45,845	46,463	47,880	51,309	+ 3429	+ 7
Argovie	15,758	15,065	15,341	16,425	17,099	+ 674	+ 4
Bâle-Ville	13,517	12,847	12,885	14,468	15,694	+ 1226	+ 8
Vaud	12,868	11,936	11,798	12,698	14,680	+ 1982	+ 16
Soleure	9,262	9,134	10,206	11,796	14,049	+ 2253	+ 19
Neuchâtel	12,995	12,454	12,095	12,414	12,702	+ 288	+ 2
St-Gall	11,764	11,499	11,822	12,055	12,445	+ 390	+ 3
Tessin	7,764	7,280	7,660	7,436	10,583	+ 3147	+ 42
Genève	10,932	10,181	9,511	9,531	9,375	— 156	— 2
Lucerne	5,262	4,994	5,162	5,343	5,810	+ 467	+ 9
Thurgovie	5,310	4,903	5,134	5,537	5,734	+ 197	+ 4
Valais	2,262	2,128	3,340	3,762	3,875	+ 113	+ 3
Schaffhouse	3,035	3,028	2,994	3,365	3,746	+ 381	+ 11
Grisons	3,766	3,696	3,521	3,187	3,484	+ 297	+ 9
Fribourg	1,626	1,554	1,477	1,770	2,784	+ 1014	+ 57
Appenzell Rh. E.	2,585	2,464	2,460	2,564	2,412	— 152	— 6
Bâle-Campagne	1,161	1,120	1,308	1,742	2,100	+ 358	+ 21
Glaris	756	736	800	1,308	1,534	+ 226	+ 17
Uri	504	582	557	804	1,187	+ 383	+ 48
Zoug	1,070	933	926	1,113	1,109	— 4	— 0,3
Schwyz	1,061	745	756	855	1,029	+ 174	+ 20
Unterwald	65	62	249	347	387	+ 40	+ 12
Appenzell Rh. I.	244	214	220	235	183	— 52	— 22

Aucune fédération, à l'exception de la S.E.V. — celle-ci du moins par des membres isolés si elle n'y a pas de section — n'a pris pied dans tous les cantons, ce qui est dû avant tout au très faible degré d'organisation dans les cantons tels que Schwyz, Uri, Appenzell Rh. Int., Unterwald, Zoug, Valais. La V.P.O.D. organise des membres dans 23 cantons et demi-cantons, la F.C.T.A. et la F.O.M.H. dans 22, la F.O.B.B. dans 21, les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, de même que la F.S.E.P.T.T. dans 19, les typographes dans 18, les fonctionnaires postaux dans 17, les fonctionnaires T.T. et les relieurs dans 16, les ouvriers du textile et des fabriques dans 15, les lithographes dans 10, les chapeliers dans 4, les ouvriers du textile à domicile dans 3 (les deux Appenzell et St-Gall) et le personnel de la broderie dans 2 (St-Gall et Appenzell Rh. Ext.).

VI. Dans les communes.

Notre statistique se limite aux localités comptant plus de 1000 syndiqués. Il y a lieu de tenir compte que les sections des grandes communes organisant souvent des groupes plus ou moins considérables de travailleurs occupés en dehors de la localité. Tandis que trois communes avaient enregistré un recul en 1942 (Coire — 349, Lugano — 151 et Baden — 65), ce chiffre a passé à sept en 1943 (Genève — 287, Wädenswil — 114, Hérissau — 92, Chippis — 82, Rorschach — 48, Le Locle — 46, Arbon — 13). C'est à Wädenswil que la baisse (— 8,3%) a été proportionnellement la plus forte; viennent ensuite Hérissau (— 7,5%), Chippis (— 4,7%), Rorschach (— 3,5%), Genève (— 3%), Le Locle (— 1,7%) et Arbon (— 0,7%).

C'est Zurich qui vient en tête des 32 communes où les organisations ont réalisé une avance (gain de 2460); viennent ensuite: Berne (1626), Bâle (1226). En 1942, Zurich était en second rang (Bâle au premier rang), suivie par Soleure, Bienne et Winterthur. Les progrès constatés en 1943 dans les grandes villes sont plus marqués que l'année précédente. Les gains ont triplé à Zurich, ils sont huit fois supérieurs à Berne; ils sont restés les mêmes à Bâle. L'amélioration est de 62,3% à Lugano (1488 nouveaux membres) et de 62% à Fribourg (765). Horgen et Montreux figurent de nouveau parmi les localités comptant plus de 1000 syndiqués. Le classement a subi de profondes modifications; Lugano, par exemple, a passé du 19^e au 14^e rang, Fribourg du 33^e au 22^e, Yverdon du 27^e au 23^e, Bellinzone du 34^e au 30^e, Lenzbourg du 36^e au 32^e, St-Imier du 24^e au 27^e, Chippis du 23^e au 28^e, Rorschach du 28^e au 31^e, Wädenswil du 29^e au 34^e et Hérissau du 32^e au 37^e.

Tableau IV.

Communes	Nombre des membres					Modification 1942/43
	1939	1940	1941	1942	1943	
Zurich	30,301	29,679	29,416	30,150	32,610	+ 2460
Berne	19,067	17,596	17,733	17,974	19,600	+ 1626
Bâle	13,517	12,847	12,885	14,468	15,694	+ 1226
Bienne	9,498	8,859	8,883	9,416	9,862	+ 446
Genève	10,740	10,015	9,345	9,531	9,244	— 287
Winterthour	7,680	7,567	8,032	8,564	9,117	+ 553
Lausanne	7,557	7,078	6,774	7,031	7,803	+ 772
La Chaux-de-Fonds	6,584	6,423	6,170	6,339	6,543	+ 169
St-Gall	5,376	5,191	5,233	5,256	5,618	+ 362
Lucerne	5,050	4,764	4,877	5,047	5,314	+ 367
Aarau	3,926	4,060	4,173	4,629	4,838	+ 209
Soleure	2,615	2,563	2,970	3,534	4,464	+ 930
Olten	3,322	3,363	3,547	3,809	4,312	+ 503
Lugano	2,669	2,448	2,539	2,388	3,876	+ 1488
Thoune	2,861	2,774	3,117	3,471	3,661	+ 190
Schaffhouse	2,889	2,878	2,994	3,209	3,576	+ 267
Baden	2,622	2,557	2,647	2,582	2,664	+ 82
Le Locle	2,890	2,696	2,646	2,693	2,647	— 46
Neuchâtel	2,674	2,520	2,489	2,578	2,625	+ 47
Granges	1,774	1,703	1,901	2,167	2,360	+ 193
Langenthal	1,736	1,568	1,678	1,861	2,093	+ 232
Fribourg	1,100	1,058	1,006	1,234	1,999	+ 765
Arbon	1,941	1,889	1,940	1,953	1,940	— 13
Yverdon	1,143	1,146	1,114	1,528	1,865	+ 337
Coire	2,315	2,209	1,993	1,644	1,862	+ 218
Zofingue	1,304	1,270	1,313	1,613	1,827	+ 214
St-Imier	1,861	1,709	1,664	1,725	1,743	+ 18
Chippis	420	415	1,555	1,726	1,644	— 82
Berthoud	1,211	1,144	1,210	1,317	1,396	+ 79
Bellinzone	1,001	1,024	1,056	1,216	1,346	+ 130
Rorschach	1,325	1,294	1,353	1,380	1,332	— 48
Lenzbourg	900	773	840	1,055	1,331	+ 276
Uzwil	1,115	1,109	1,202	1,250	1,281	+ 31
Wädenswil	963	1,036	1,282	1,369	1,255	— 114
Horgen	803	761	792	830	1,208	+ 378
Gerlafingen	723	728	921	1,094	1,153	+ 59
Hérisau	1,196	1,137	1,161	1,227	1,135	— 92
Delémont	857	917	892	1,022	1,082	+ 60
Montreux	1,031	1,030	960	958	1,043	+ 85

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1943 d'après les cantons.

Cantons	Ouv. du bois et du bâtiment	Ouv. du vêtement, du cuir et de l'équip.	Re-lieurs	Chem-inots	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Cha-pe-liers	Litho-graphes	Métal-lurg. et hor-logers	Person-nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Per-sonnel de la bro-derie	Fonct. des télégr. et téléph.	Ouv. du textile, en fa-brique	Ouv. du textile, à do-micile	Typo-graphes	Total
Argovie	4,331	259	79	1,188	2,459	9	358	5,775	917	166	260	—	59	782	—	457	17,099
Appenzell Rh. E. . .	—	—	27	177	59	—	—	438	87	—	67	141	—	309	1107	—	2,412
Appenzell Rh. I. . .	32	—	—	—	—	—	—	—	15	—	—	—	—	—	136	—	183
Bâle-Campagne . . .	102	45	—	100	211	—	—	1,023	145	—	—	—	—	474	—	—	2,100
Bâle-Ville	1,472	207	143	1,793	3,045	—	163	2,416	2,497	349	683	—	118	1,888	—	920	15,694
Berne	10,663	872	848	6,453	4,298	103	407	18,951	4,022	620	1736	—	287	2,142	—	1443	52,845
Fribourg	929	70	145	456	632	—	—	162	155	34	112	—	32	—	—	57	2,784
Genève	1,827	139	118	1,107	2,120	58	72	2,291	460	210	420	—	101	—	—	452	9,375
Glaris	373	15	—	31	57	—	—	323	107	92	38	—	14	441	—	43	1,534
Grisons	496	36	9	1,072	263	—	—	408	458	135	290	—	78	127	—	112	3,484
Lucerne	785	90	63	1,350	311	—	—	1,428	318	239	563	—	79	252	—	332	5,810
Neuchâtel	1,203	72	104	746	814	—	83	8,303	576	158	273	—	57	50	—	263	12,702
Nidwalden	—	—	—	52	—	—	—	206	129	—	—	—	—	—	—	—	387
Schaffhouse	485	60	13	182	404	—	—	1,978	277	39	90	—	19	107	—	92	3,746
Schwyz	563	26	—	254	31	—	14	—	102	—	—	—	—	—	—	39	1,029
Soleure	1,750	541	37	2,096	580	—	—	7,363	300	96	310	—	66	703	—	207	14,049
St-Gall	1,203	151	75	2,131	1,204	—	69	3,519	1,035	244	636	632	66	1,037	17	426	12,445
Tessin	4,007	116	81	2,263	1,768	—	12	920	694	147	330	—	51	—	—	194	10,583
Thurgovie	582	425	31	717	345	—	—	2,438	431	54	152	—	44	359	—	156	5,734
Uri	—	10	—	569	52	—	—	556	—	—	—	—	—	—	—	—	1,187
Vaud	3,598	432	146	3,315	1,628	—	132	3,129	403	375	762	—	100	—	—	660	14,680
Valais	625	—	—	625	32	—	—	2,378	26	28	125	—	—	—	—	36	3,875
Zoug	185	—	—	106	73	—	—	484	16	—	53	—	—	192	—	—	1,109
Zurich	7,063	895	635	5,424	6,513	47	630	15,877	7,748	718	1801	—	345	1,872	—	1741	51,309
Membres isolés . . .	14	705	—	12,620	123	—	—	5	166	—	—	—	2405	5	—	6	4,049
Total	42,288	5166	2554	34,827	27,022	217	1940	80,371	21,084	3704	8701	773	1921	10,740	1260	7636	250,204

¹ Sous-fédération V. A. S., partiellement A. P. V. et V. P. V.² Section des gradés et radio.

VII. Contrats collectifs. Résultats des mouvements et conflits.

En 1940, pour la première fois depuis la publication de cette statistique syndicale, aucun conflit (grève ou lock-out) n'a été enregistré. Le nombre des conflits a été de 12 en 1941, de 13 en 1942 et de 24 en 1943; le nombre moyen des journées de travail perdues par conflit est tombé de 43 en 1941 à 5 en 1943. Le nombre des participants a passé de 204 en 1941 à 2019 en 1943.

Le nombre des mouvements qui n'ont pas provoqué d'interruption du travail a été de 890 en 1940, de 1513 en 1941, de 1731 en 1942 et de 1889 en 1943. 306,576 salariés ont été englobés par ces mouvements en 1940 et 380,883 seulement l'année suivante, bien que le nombre des mouvements ait presque doublé. En 1942, le chiffre des travailleurs intéressés a été de 430,421 et de 500,074 en 1943 (dont 236,097 étaient organisés).

Tableau VI.

Année	Total des mouvements			Dont grèves et lock-outs		
	Nombre des mouvements	Nombre des participants	Dont organisés	Nombre des conflits	Nombre des participants	Moyenne des journées par conflit
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11
1935	427	45,719	31,279	23	723	21
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19
1937	994	187,013	99,380	35	4,246	24
1938	758	191,194	116,422	19	650	20
1939	582	207,385	139,248	10	64	8
1940	890	306,576	134,181	—	—	—
1941	1,513	380,883	206,569	12	204	43
1942	1,731	430,421	233,899	13	530	10
1943	1,889	500,074	236,097	24	2,019	5

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des mouvements menés par la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques. Nous sommes en mesure d'admettre qu'ils ont été aussi nombreux qu'en 1942. En 1943 comme en 1942, c'est la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation qui a déclenché le plus grand nombre de mouvements. La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers vient en troisième rang, la Fédération des cheminots en quatrième rang (en 1942 le personnel des services publics), la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement en cinquième rang (en 1942 les cheminots), la Fédération des services publics en sixième rang (en 1942 les ouvriers du textile et des fabriques), les relieurs en septième rang (en 1942 les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement). Au cours des deux années, ce sont les mouvements de la F.O.M.H. qui ont englobé le plus grand nombre d'ouvriers et ceux de la F.O.B.B. qui ont porté sur le plus grand nombre d'entreprises.

Sur les 13 grèves enregistrées en 1942, 12 ont été menées par la Fédération des ouvriers du bois et bâtiment et une par la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement. Les 24 grèves de 1943 ont été conduites par la F.O.B.B.

Le nombre des contrats collectifs nouvellement conclus ou renouvelés a passé de 58 en 1942 à 68 en 1943; le chiffre des entreprises assujetties est tombé de 8896 à 5040 et celui des salariés dont ces contrats règlent les conditions de travail de 23,545 à 16,612.

Les nouveaux contrats ont notamment permis une notable amélioration de la réglementation en vigueur pour *les vacances*. Tandis qu'en 1942, des vacances ont pu être obtenues pour 8189 ouvriers occupés dans 640 entreprises, cette amélioration a pu être étendue en 1943 à 16,000 ouvriers et à 3601 entreprises. (En 1940 et 1941 le nombre des travailleurs auxquels des contrats collectifs ont assuré des vacances a été de 4000 environ pour chacune de ceux deux années.) Le nombre des ouvriers qui ont bénéficié de *réductions de la durée du travail*, qui était tombé de 14,970 en 1941 à 2896 en 1942, est remonté à 10,163 en 1943. Il s'agit avant tout d'ouvriers du bois et du bâtiment, du commerce, des transports et de l'alimentation. L'amélioration des vacances intervenue en 1942 a profité avant tout aux ouvriers occupés dans les domaines d'organisation des Fédérations des ouvriers du bois et du bâtiment, des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, des ouvriers du textile et des fabriques, des ouvriers sur métaux et horlogers, des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation et du personnel des services publics. En 1943, ce sont avant tout les ouvriers du bois et du bâtiment, les horlogers et les métallurgistes, ceux du commerce, des transports et de l'alimentation, les relieurs, les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, le personnel des services publics et les lithographes qui ont bénéficié de ce progrès.

Tableau VII.

Année	Nombre des travailleurs ayant bénéficié des améliorations ci-dessous :				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentation de salaire ¹	Augmentation des vacances	Autres concessions	Nombre	Entreprises	Nombre des bénéficiaires
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,945	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099
1937	8,773	135,300	84,230	10,944	140	3,989	52,563
1938	2,261	67,505	11,719	15,686	116	4,323	47,060
1939	1,278	22,868	7,130	35,423	95	2,514	25,683
1940	1,574	165,826	4,395	7,207	17	643	1,680
1941	14,970	310,443	3,912	27,126	59	1,302	8,284
1942	2,896	377,708	8,189	39,426	58	8,896	23,545
1943	10,163	445,804	16,000	68,728	68	5,040	16,612

¹ Y compris les allocations de renchérissement.

Statistique des mouvements en 1943

Fédérations	Nombre des mouvements	Nombre des entreprises concernées	Nombre des participants				Mouvements sans suspension de travail			Grèves et lock-outs			
			Total	dont femmes	dont organisés		Cas	Entreprises	Participants	Cas	Entreprises	Participants	Moyenne des journées de conflit
					Total	dont femmes							
1. Ouvriers du bois et bâtiment . . .	452	17,843	137,820	—	42,000	—	428	17,718	135,801	24	125	2019	5
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	159	7,657	33,138	20,940	6,025	2,267	159	7,657	33,138	—	—	—	—
3. Relieurs	6	680	3,880	2,230	2,580	1,460	6	680	3,880	—	—	—	—
4. Cheminots	201	115	37,300	800	34,800	700	201	115	37,300	—	—	—	—
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	577	13,022	87,652	29,517	27,000	7,500	577	13,022	87,652	—	—	—	—
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Lithographes	2	155	1,412	—	1,412	—	2	155	1,412	—	—	—	—
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	336	3,468	147,662	29,105	79,000	5,500	336	3,468	147,662	—	—	—	—
9. Personnel des services publics	147	73	ca. 22,000	1,700	20,800	1,531	147	73	22,000	—	—	—	—
10. Fonctionnaires postaux	1	1	4,000	270	3,700	160	1	1	4,000	—	—	—	—
11. Employés P. T. T.	1	1	8,900	—	8,700	—	1	1	8,900	—	—	—	—
12. Personnel de la broderie	2	5	940	420	480	190	2	5	940	—	—	—	—
13. Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	1	1	2,200	1,350	1,900	1,300	1	1	2,200	—	—	—	—
14. Ouvriers du textile en fabrique	— ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Ouvriers du textile à domicile	2	— ²	2,770	810	1,200	140	2	—	2,770	—	—	—	—
16. Typographes	2	960	10,400	2,500	6,500	250	2	960	10,400	—	—	—	—
	1,889	43,981	500,074	89,642	236,097	20,998	1,865	43,856	498,055	24	125	2019	5

Tableau VIII.

333

¹ Les renseignements n'ont pu être livrés à temps (surcroît de travail, service militaire).
² Il n'a pas été possible de déterminer exactement le nombre d'entreprises pour le travail à domicile.

Résultats des mouvements déclenchés en 1943

Fédérations	Augmentations de salaire ou allocations de renchérissement					Contrats collectifs			
	Cas	Entreprises	Nombre des bénéficiaires	En francs		Remarques AR = Allocat. de renchérissement AS = Augmentation de salaires	Cas	Entreprises	Ouvriers assurés
				p. ouv. et par semaine	montant hebd. global				
1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . .	423	17,518	135,588	7.92	1,074,309	—	25 ¹	3242	8,291
2. Ouvr. du vêt., du cuir et de l'équip.	154	1,659	19,003	—	—	Augmentation des AR dont AS dans 27 cas pour 101 entreprises groupant 2118 ouvriers.	3	3	480
3. Relieurs	6	680	3,880	3.- 6.-	—	Augmentation des taux d'AR.	1 ²	300	800
4. Cheminots	201	115	37,300	—	—	AR p. le personnel des CFF selon l'arrêté du Cons. féd. du 7. 1. 43 et allocat. compl. selon ACF du 1. 10. 43 échelonnées pour 7500 empl. des chem. de fer privés.	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	447	10,901	70,992	—	—	—	33 ³	365	2,024
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Lithographes	1	146	1,400	4.—	—	Augmentation des taux d'AR.	2 ²	155 ⁴	562
8. Ouvriers sur métaux et horlogers . .	288	3,450	142,300	—	—	Augmentation des taux d'AR dans 75 cas dont AS dans 88 entreprises groupant 6300 ouvriers.	3	15	55
9. Personnel des services publics . . .	35	35	10,531	—	—	—	—	—	—
10. Fonctionnaires postaux	1	1	4,000	—	—	} AR pour le personnel de l'administration de la Conféd. selon ACF du 7. 1. 43 et du 1. 10. 43.	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	1	1	8,900	—	—		AS.	—	—
12. Personnel de la broderie	2	5	940	0.96-4.80	—	—	—	—	—
13. Fonctionnaires des télégr. et téléph.	1	1	2,200	—	—	AR comme pour le reste du personnel de la Confédération.	—	—	—
14. Ouvriers du textile en fabrique . .	—	—	—	—	—	Augmentation des tarifs pour les brodeurs à la main.	—	—	—
15. Ouvriers du textile à domicile . . .	2	—	2,770	—	—	Augmentation des taux d'AR.	1 ²	960	4,400
16. Typographes	1	960	6,000	—	—	—	—	—	—
	1563	35,472	445,804	—	—		68	5040	16,612

¹ En outre, renouvellement de 75 contrats collectifs dans 3101 entreprises groupant 27 381 ouvriers.

² Contrat de cadres pour les auxiliaires dans les entreprises des arts graphiques.

³ En plus, renouvellement de 8 contrats collectifs dans 11 entreprises groupant 353 ouvriers.

⁴ Reconnaissance de la convention professionnelle dans 1 cas pour 9 entreprises groupant 12 ouvriers.

Fédérations	Réductions de la durée du travail					Vacances et améliorations des conditions de vacances			Concessions diverses		
	Cas	Entreprises	Salariés concernés	Nombre des heures		Cas	Entreprises	Ouvriers concernés	Cas	Entreprises	Ouvriers concernés
				par ouvrier et par semaine	total par semaine						
1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . .	19	1940	5,301	2,4	12,750	28	3533	9,626	125	1230	26,207
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	—	—	—	—	—	4 ¹	5	478	18	117	4,665
3. Relieurs	—	—	—	—	—	1	4	500	—	—	—
4. Cheminots	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	18	666	4,862	— ²	—	14 ³	38	2,518	133	1936	14,768
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Lithographes	—	—	—	—	—	1	9	12	—	—	—
8. Ouvriers sur métaux et horlogers . . .	—	—	—	—	—	9 ⁴	9	2,818	30	34	10,274
9. Personnel des services publics	—	—	—	—	—	3 ⁵	3	48	43	43	12,814
10. Fonctionnaires postaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Personnel de la broderie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Fonct. des télégraphes et téléphones . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Ouvriers du textile en fabrique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Ouvriers du textile à domicile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	37	2606	10,163	—	—	60	3601	16,000	349	3360	68,728

¹ En outre, amélioration de la réglementation des vacances dans 1 cas pour 60 ouvriers.
² L'étendue de la diminution des heures de travail n'a pu être fixée avec précision.
³ En outre, amélioration de la réglementation des vacances dans 6 cas pour 2019 ouvriers.
⁴ En outre, amélioration de la réglementation des vacances dans 4 cas pour 2621 ouvriers.
⁵ En outre, amélioration de la réglementation des vacances dans 1 cas pour 19 ouvriers.

Tableau X.

En 1942 et en 1943, les ouvriers du bâtiment viennent en tête en ce qui concerne les « autres concessions »; le nombre de celles qui ont été obtenues par les ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, les métallurgistes et le personnel des services publics a quelque peu augmenté.

VIII. Les salaires.

Le nombre des travailleurs englobés dans notre enquête et qui ont bénéficié d'augmentations de salaire ou d'allocations de renchérissement a passé de 377,708 en 1942 à 445,804 en 1943 (le chiffre des entreprises où ils sont occupés est monté de 25,750 à 35,472). En 1943 également, la formule insuffisante de « compensation de la moitié du renchérissement » et les « taux normaux » de la Commission fédérale consultative pour les questions de salaire ont continué de soulever d'abondantes discussions, d'autant plus que les nouveaux taux établis cet été, au moment où nous engrangions une récolte particulièrement abondante, ont été non pas améliorés, mais abaissés.

« Logiquement, lisons-nous dans un article paru dans l'« Eisenbahner » du 25 août, les directives de la C.C.S. devraient recommander une adaptation substantielle des salaires pour permettre l'écoulement des produits agricoles. Il n'en est rien. Tandis qu'à la fin du mois de mars, la C.C.S. recommandait une adaptation de 94% pour les salaires inférieurs à 3000 francs, elle ne prévoit plus que 93% aujourd'hui. Le taux d'adaptation a fléchi de 75 à 74% pour les salaires jusqu'à 4000 francs, de 62 à 61% pour les salaires jusqu'à 5000 francs et de 60 à 61% pour les salaires jusqu'à 6000 francs. En moyenne, la commission admet une compensation du renchérissement de 60%; en d'autres termes, les salariés doivent prendre à leur charge le 40% de la hausse du coût de la vie. Nous sommes en présence d'un rationnement de leur pouvoir d'achat. Le résultat est le même que si les salaires d'avant-guerre (en admettant que le coût de la vie n'ait pas augmenté) avaient été baissés de 13,7%. *La dévalorisation du pouvoir d'achat intervenue depuis 1939 est plus forte que la baisse des salaires supportée par les travailleurs alors que la crise et la déflation atteignaient leur maximum.* »

« Comment la C.C.S. justifie-t-elle le récent abaissement des taux normaux par l'aggravation de l'approvisionnement. La C.C.S. semble hypnotisée par le recul des importations. Mais la production, grâce à une récolte record, n'a-t-elle pas augmenté dans d'énormes proportions? Comment l'écouler? »

« Certes, conclut cet article, nous savons que, même sans interventions de la commission nous n'aurions pas encore obtenu la compensation intégrale du renchérissement. Pendant la dernière guerre également, l'adaptation des salaires est restée longtemps inférieure à la hausse des prix. Il n'en reste pas moins vrai que l'activité de la C.C.S. a pour objet de limiter les augmentations de salaire. Aucun autre pays ne connaît ce système. Pourtant, ils se heurtent à des difficultés pour le moins aussi fortes que les nôtres. Dans bien des pays, le renchérissement a pu être freiné à un niveau inférieur à celui qu'il a atteint en Suisse. Il existe d'autres moyens, plus équitables que ceux que préconise la C.C.S., pour prévenir l'inflation. Nous n'avons pas besoin de deux indices du coût de la vie: un indice général et un autre dont l'application est strictement limitée aux salariés. Les taux normaux sont un instrument de classe. Nous n'en voulons plus! »

Il paraît peu probable que ce vœu soit réalisé prochainement. Au contraire, il semble que la C.C.S. étudie d'ores et déjà le problème des salaires d'après-guerre. Nous devons donc continuer d'attacher à la question des « taux normaux » une attention d'autant plus grande que la C.C.S. les prend très au sérieux. Les employeurs, même la minorité de ceux qui donnent suite aux recommandations de la commission, ne doivent pas oublier que ces « taux normaux » *légalisent une baisse considérable du salaire réel*. Nous devons sans cesse rappeler au patronat qu'aujourd'hui encore, ce sont les travailleurs qui supportent les sacrifices les plus lourds. Les salariés doivent faire face à la hausse du coût de la vie avec un revenu dont le pouvoir d'achat a subi une dévalorisation de 10 à 15 %.

R.